

## Personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires en 2018

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2021.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée non prises en compte dans les 10 autres groupes de pathologies cardiovasculaires de la cartographie au cours de l'année n.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 282 900 personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires, dont 41% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 64 ans et 69 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 37%, dont 47% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 4,88% personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 5,07% personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 2,02% sont prises en charge pour autres affections cardiovasculaires, contre 1,96% de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 2,31% contre 2%).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	9 400	8 400	19 000	27 900	45 900	55 500	166 000
Taux brut	1,71‰	1,27‰	2,76‰	8,67‰	16,82‰	28,34‰	6,18‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	8 100	7 500	14 100	15 400	23 000	48 900	116 900
Taux brut	1,55‰	1,01‰	1,76‰	3,99‰	6,89‰	15,16‰	3,76‰
<b>Total</b>							
Effectif	17 500	15 900	33 000	43 300	68 900	104 400	282 900
Taux brut	1,63‰	1,13‰	2,22‰	6,12‰	11,35‰	20,14‰	4,88‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	24 500	7,57‰	7,70‰	16 900	4,56‰	4,72‰	41 400	5,96‰	6,11‰
Bourgogne-Franche-Comté	8 200	7,53‰	7,01‰	5 500	4,33‰	4,11‰	13 800	5,81‰	5,45‰
Bretagne	7 600	6,00‰	6,01‰	5 600	3,77‰	3,75‰	13 100	4,80‰	4,75‰
Centre-Val de Loire	6 300	6,19‰	5,83‰	4 200	3,54‰	3,43‰	10 400	4,76‰	4,54‰
Corse	900	7,97‰	6,88‰	800	5,67‰	5,27‰	1 700	6,73‰	6,04‰
Grand Est	14 800	6,86‰	6,78‰	10 500	4,21‰	4,23‰	25 300	5,44‰	5,41‰
Guadeloupe	900	6,28‰	6,02‰	900	4,31‰	4,54‰	1 800	5,16‰	5,17‰
Guyane	500	6,49‰	10,95‰	500	4,72‰	10,20‰	1 000	5,51‰	10,54‰
Hauts-de-France	15 000	6,00‰	6,68‰	10 100	3,57‰	3,87‰	25 100	4,71‰	5,14‰
Ile-de-France	22 600	4,40‰	5,07‰	17 000	2,88‰	3,38‰	39 600	3,59‰	4,17‰
Martinique	700	5,04‰	4,55‰	600	3,39‰	3,28‰	1 400	4,10‰	3,81‰
Mayotte	< 100	0,21‰	0,26‰	< 100	0,04‰	0,02‰	< 100	0,12‰	0,13‰
Normandie	8 500	6,35‰	6,36‰	5 600	3,62‰	3,63‰	14 000	4,88‰	4,87‰
Nouvelle Aquitaine	17 200	7,66‰	7,10‰	11 900	4,45‰	4,19‰	29 000	5,92‰	5,51‰
Occitanie	13 300	5,82‰	5,61‰	9 300	3,46‰	3,41‰	22 600	4,55‰	4,42‰
Pays de la Loire	8 700	5,80‰	6,01‰	5 700	3,32‰	3,43‰	14 400	4,48‰	4,61‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14 600	7,10‰	6,48‰	10 900	4,48‰	4,21‰	25 500	5,68‰	5,26‰
Réunion	1 300	3,21‰	4,07‰	1 100	2,33‰	3,08‰	2 400	2,74‰	3,54‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
 des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires par classe d'âge en 2018**

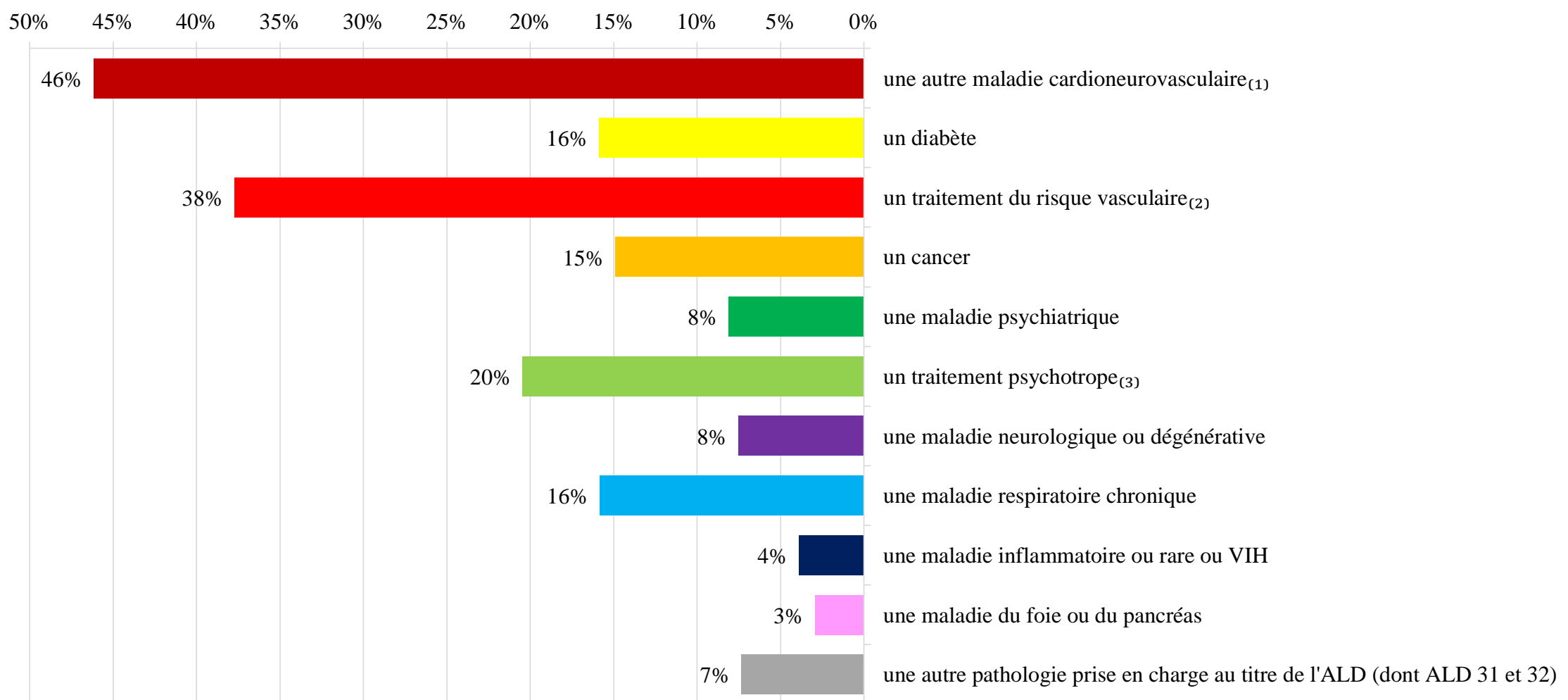
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	300	700	1 700	7 700	10 500
Effectif total	16 500	14 700	31 100	40 200	62 500	94 600	259 600
Taux brut	0,38%	0,32%	0,91%	1,80%	2,78%	8,09%	4,05%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires décédées en 2018 sont respectivement de 80 ans et de 84 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires,  
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> dont 0,6% Syndrome coronaire aigu ; 14,8% Maladie coronaire chronique ; 1% Accident vasculaire cérébral aigu ; 7,5% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 3,3% Insuffisance cardiaque aiguë ; 10,3% Insuffisance cardiaque chronique ; 7,4% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 19,1% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 7,2% Maladie valvulaire ; 0,3% Embolie pulmonaire aiguë

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(3)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 566 millions d'euros (0,3%) sont attribués à la prise en charge pour autres affections cardiovasculaires :

- 223 millions d'euros pour les soins de ville (39%)
- 302 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (53%)
- 41 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (8%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 690 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2012 et 2018

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires est de 2,04%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux autres affections cardiovasculaires est de 3,96%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -0,52%. Les dépenses totales augmentent du fait d'une augmentation des effectifs de personnes concernées alors que la dépense moyenne par personne diminue.